



**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR L'IDENTIFICATION DES
MAGASINS DE STOCKAGE ET SITES DESTINÉS A L'EMPOTAGE DU
CAFÉ ET DU CACAO AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2017/2018**

1. Lettre de demande adressée à Madame le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao,
2. Reçu de paiement des frais de dossier,
3. Registre du Commerce et du Crédit Mobilier,
4. Attestation du siège social de la société,
5. Déclaration fiscale d'existence,
6. Attestation de régularité fiscale,
7. Lettre d'engagement à respecter les normes de stockage,
8. Déclaration notariée de souscription et de versement,
9. Titre de propriété ou le contrat bail,
10. Contrat d'assurance,
11. Les statuts de la société conformes aux dispositions de l'acte uniforme, relatif aux sociétés commerciales avec les indications suivantes :
 - a- La composition du capital social ;
 - b- La liste des sociétaires ;
 - c- Le montant de la participation de chaque sociétaire.
12. Un casier judiciaire datant de moins de trois mois pour le dirigeant de la société.

Le *Conseil du Café-Cacao* examine les installations, ainsi que les moyens techniques du demandeur.

Le *Conseil du Café-Cacao* apprécie également l'aptitude du demandeur à réaliser ses missions dans les conditions compatibles avec les règles de commercialisation des produits de la filière.

Le *Conseil du Café-Cacao* obtient tous les renseignements sur les demandeurs, les actionnaires et les dirigeants, ainsi que sur leur honorabilité.

La non-délivrance d'un seul de ces documents emporte le rejet systématique du dossier.